



## Académie de Poitiers Déclaration liminaire CGT Enseignement Privé Poitou-Charentes CCMA du Mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025

Représentant·es CGT EP : Laurence CHARPENTIER - Alexandre ROBUCHON

Mesdames et Messieurs les membres de la CCMA,

Pour débiter cette instance, pourquoi pas une petite prière ... Non ? Eh bien dans l'enseignement privé sous contrat, c'est pourtant ce que promet le nouveau secrétaire général du SGEN, Guillaume Prévost, au mépris des textes réglementaires et du respect de la liberté de conscience des enseignant·es et des élèves. Ceci dit, dans un monde « décomplexé », pourquoi se priverait-il d'une telle déclaration. Pour la CGT Enseignement privé, c'est clairement non ! Si de telles situations étaient signalées au rectorat, nous demandons que ce dernier rappelle le cadre réglementaire et soutienne les personnel·les concerné·es qui s'y opposeraient et subiraient des pressions !

Ce type de « petite phrase » n'est cependant pas anodin.

À l'heure où les idées d'extrême droite se diffusent insidieusement dans la société et sans plus aucun filtre, à l'heure où des courants d'idées comme le masculinisme se développent (notamment sur les réseaux sociaux), à l'heure où des personnalités politiques remettent en cause des décisions de justice (au motif qu'être « puissant » - et non misérable -, le jugement doit nous faire blanc - et pas noir), nous devons rester vigilant·es et faire respecter les règles et le droit pour empêcher toutes les dérives.

Il en est ainsi de la mise en place de l'EVARS qui suscite un certain nombre de questions et d'inquiétudes. D'une part, concernant les associations qui pourront être invitées dans les établissements. D'autre part, sur l'orientation que souhaite donner l'enseignement catholique à cet enseignement. Ainsi, peut-on lire, dans le contenu d'une formation sur l'EVARS proposée par Formiris « *Éclairage spécifique du Secrétariat Général de l'enseignement Catholique : Présentation des recommandations et des adaptations spécifiques pour les établissements catholiques, mettant en avant l'intégration des valeurs éthiques et morales.* ». Nous rappelons que le SGEN n'est pas un ministère bis pouvant adapter les programmes comme bon lui semble !

La journée internationale de la paix s'est tenue le 21 septembre : nous profitons de l'occasion pour avoir une pensée envers les populations victimes de guerre (comme en Ukraine ou en Palestine) et leur apporter notre soutien.

Nous rappelons aussi que le 28 septembre se tenait la journée mondiale du droit à l'avortement, un droit fondamental remis régulièrement en cause, que nous devons absolument défendre, pour la liberté des femmes à disposer de leur corps !

En cette période de l'année, les ventilations de services sont ou vont être transmises aux établissements pour signature par les enseignant·es. Nous pointons de nouveau les établissements qui vont pratiquer des aménagements horaires en dehors de tout cadre, avec des cours de 45,50 ou 52 minutes, avec

récupération pour faire des ateliers. Nous demandons au service des moyens une vigilance particulière lorsque des collègues signaleront que leur emploi du temps (en fait, l'organisation du temps de travail arrêtée par le chef d'établissement) ne correspond pas à ce qui est déclaré au rectorat sur l'état de service afin qu'un rappel à l'ordre soit fait à l'établissement avec injonction de revenir à la norme. Il en va de même pour « l'heure » que certain·es chef·fes d'établissement s'attribuent (pour conserver leur contrat) mais qu'ils/elles ne réalisent pas. C'est inacceptable !

La CGT Enseignement privé accueille donc favorablement les contrôles des établissements privés sous contrat qui devraient mettre en lumière ces dysfonctionnements et demande un bilan annuel de ceux-ci en instance, notamment pour l'année 2024-25 (combien d'établissements contrôlés, les points de contrôle, ce qui a été relevé, les actions en retour du rectorat, ...).

En tant qu'employeur, le rectorat a un devoir de protection de la santé des personnels. Nos collègues de l'ensemble scolaire Fénelon-Notre-Dame à La Rochelle travaillent depuis plus d'un an à côté d'un chantier de dépollution d'une ancienne usine à gaz ayant entraîné chez nos collègues et leurs élèves de nombreux symptômes (vertiges, nausées, maux de tête, ...), générant du stress et de l'inquiétude. Nous avons interpellé Monsieur le Recteur début septembre : qu'en est-il à ce jour ?

Cette rentrée est aussi marquée par de fortes mobilisations (les 10 et 18 septembre) et la journée de grève et de mobilisation de demain, jeudi 2 octobre, pour la justice sociale et fiscale, avec notamment l'abandon d'un budget d'austérité et l'abrogation de la retraite à 64 ans. Dans l'éducation, la question salariale est une question centrale, mise en avant par une multitude de collègues.

Nous sommes aussi, au passage, dans l'attente de notre nouveau·elle ministre, le ou la 8<sup>e</sup>... sous l'ère Macron. L'occasion de nous rappeler le 1<sup>er</sup> d'entre eux·elles, Jean-Michel Blanquer, avec sa réforme du bac qui a contribué à dévaloriser cet examen. Dans les LGT, c'est la mise en place du projet d'évaluation, qui contraint les équipes et rogne la liberté pédagogique des collègues. Car chacun le sait, ce n'est pas avec un protocole de plus que nous gagnerons l'équité de traitement entre les candidat·es. C'est en revenant à un véritable examen fin juin, avec des épreuves terminales, nationales et anonymes.

Nous concluons cette déclaration en remerciant Madame Biais pour ces années passées, les échanges constructifs et son écoute, en lui souhaitant une bonne continuation dans sa nouvelle vie professionnelle et nous souhaitons la bienvenue à Madame Guillemot dans sa nouvelle fonction en tant que cheffe de bureau de la DPE3.

Nous vous remercions de votre attention.